

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 17 mars 2025

Membres

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9

Le dix-sept mars deux mille vingt-cinq à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28/02/2025

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Nicole PICHAT, Jean-Pierre BERNARD, Martine DEGOUT, Agnès DUPERRAY

Pouvoir : Philippe COMBET à Agnès DUPERRAY

Absents excusés : Guylène SELIN, Odile CHALANDON, Serge TARGHETTA, Nicole ROUX

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

Délibération n° CA 2025-01 Acceptation de divers dons

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il a accepté à titre conservatoire divers dons non conditionnés :

- don de 200 € de l'association Club Lyonnais des Chiffres et des Lettres »
- don de 40 € de Monsieur Pierre DESGOUTTE
- don de 35 € de Monsieur Gilbert SUCHET
- don de 50 € de Monsieur Jean-Pierre BERNARD

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L123-8,

REÇU EN PREFECTURE


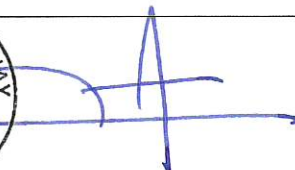

le 18/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-069-2669 01479-2025 0317-CA2 025 01-DE

Article 1 : Approuve l'acceptation définitive des différents dons précités.

A Montanay, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Président, Gilbert SUCHET
	 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

Mis en ligne le :

20/03/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-266901479-20250317-CA202501-DE